



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 05.

*Groupement enseignement général*

Capitaine de corvette  
Charles-Henry Orcel  
groupe B6

### Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n° 4 : la souveraineté étatique a-t-elle un avenir ?

\* \* \*

Si l'Etat a pu, au cours de l'histoire, connaître plusieurs formes, qu'il s'agisse de « Cité-Etat » comme en Grèce antique, ou d'Etat d'inspiration marxiste tel qu'en URSS, ce sont surtout les Etats de droit et les Etats nations qui prévalent actuellement.

Or bien des événements ou des évolutions de ce siècle viennent fragiliser la souveraineté des Etats nations, à tel point que l'on pourrait s'interroger sur leur avenir et sur la pertinence de ce modèle identitaire : les conflits interethniques au sein d'un Etat, les phénomènes de régionalisation ou de mondialisation, l'existence développée d'organisations transnationales à caractère non étatique ou de diasporas puissantes, semblent être autant de signes d'un affaiblissement des souverainetés étatiques.

Pourtant, le principe de souveraineté des Etats nations demeure incontournable : ce principe relève d'un idéalisme qui n'est pas discutable en tant que fondement. Des Etats nations évoluent encore aujourd'hui en Etat de droit ce qui renforce leur acquis de souveraineté. Enfin, l'Organisation des Nations Unies, qui a succédé après la seconde guerre mondiale à la Société des Nations constitue à cet égard un révélateur extrêmement important. L'ONU qui incarne le dynamisme de la souveraineté des Etats nations fêtera bientôt son sixième anniversaire. Les réformes actuellement entreprises pour améliorer le fonctionnement de l'organisation internationale renforceront encore l'expression de la souveraineté des Etats.

## **1. Les signes d'affaiblissement de la souveraineté étatique :**

**Les signes d'affaiblissement de la souveraineté étatique sont issus de facteurs internes aux Etats, de facteurs ayant trait aux relations entre ces Etats et dans le contournement délibéré des structures étatiques.**

### **1.1 Les facteurs internes aux Etats :**

Un Etat souverain sera d'autant plus faible que la volonté de vivre ensemble des différentes ethnies qui le composent ne sera pas au rendez vous. C'est le problème des états issus des décolonisations en Afrique et dont on a vu bien des difficultés d'existence : ainsi du Rwanda déchiré entre Hutus et Tutsis ou de la Yougoslavie, entre Serbes, Albanais et Croates. La volonté de vivre ensemble de plusieurs peuples ou ethnies dans une même nation est un facteur de fragilisation de la souveraineté.

La constitution d'un Etat démocratique est alors plus difficile et en même temps plus urgente.

Le patriotisme, la conscience citoyenne sont des facteurs internes qui peuvent fragiliser la souveraineté de l'Etat. A cet égard, les taux d'abstention aux différents scrutins, la motivation des citoyens sont des facteurs qui décrédibilisent le mode de représentation de l'Etat qui représente une nation.

Enfin le régime politique en place est un facteur primordial : la souveraineté peut se trouver considérablement affaiblie dans le cas d'une dictature. L'exemple récent de l'intervention américaine en Irak en est un exemple frappant.

### **1.2 Les facteurs ayant trait aux relations établies entre les Etats :**

Les Etats interagissent entre eux selon des dynamiques qui peuvent fragiliser leur propre souveraineté. C'est le cas des phénomènes de régionalisation et de mondialisation.

Le cas de la régionalisation repose sur le volontariat : des Etats « d'une même région ou d'une même culture » s'associent sur la base du volontariat pour tisser entre eux, dans des domaines qu'ils définissent au préalable, des relations et des partenariats privilégiés : c'est le cas de L'ASEAN en Asie du sud-est, peut-être peu ou prou celui de l'Europe. De la force de ces relations découle une perte de souveraineté : l'Etat souverain dépend désormais de ses partenaires.

Le cas de la mondialisation est différent : l'Etat subit davantage, de la part de tous et dans de nombreux domaines des interactions : on parle aussi de globalisation, des échanges commerciaux ou de la culture. Cette globalisation, si l'on n'en retient que les exemples culturels ou économiques, constitue indéniablement un affaiblissement de la souveraineté nationale. Lorsque la Chine détient 25% des obligations émises par le trésor américain ou lorsqu'en France, le groupe Total est détenu majoritairement par des actionnaires américains en retraite, il y a, inéluctablement, perte de souveraineté nationale.

Le dernier point concerne l'existence potentielle d'un « empire ». L'hyper puissance américaine décrite par Zbigniew Brzezinski dans « Le grand échiquier », même si elle est remise en question par Emmanuel Todd dans « le déclin de la puissance américaine » conduit à un unilatéralisme et à un découpage du monde qui correspondent à la définition d'un empire d'influence, à une « globalisation américaine » qui fragilise la souveraineté des Etats.

### **1.3 Les contournements des Etats :**

Des processus de contournement des Etats viennent également fragiliser leur souveraineté. « Le choc des civilisations » de Samuel Huntington révèle une construction du monde reposant sur des civilisations. Dans cette construction, le fait religieux occupe une grande place au détriment de la souveraineté des Etats : on parle en effet de monde chrétien, de monde juif ou musulman, obéissant chacun à des règles et à des chefs hiérarchiques.

Le terrorisme que l'on peut apparenter soit à un groupe se dissociant de la nation (voir paragraphe 1.1) soit à un groupe dont l'identité transnationale s'oppose à un système pour des motifs politique ou religieux, vient contredire l'établissement de la souveraineté étatique : pourtant de racines différentes, le terrorisme sécessionniste kurde en Turquie (PKK) ou le terrorisme islamiste incarné par Oussama Ben Laden fragilisent la souveraineté des Etats qu'ils visent.

**Les signes de fragilisation de la souveraineté des Etats sont donc nombreux. Ils ne viennent cependant pas la remettre en cause. Car cette souveraineté est trop ancrée dans un idéal humaniste qui est admis de tous. Et l'Organisation des Nations Unies qui fêtera bientôt son soixantième anniversaire montre toute la force des Etats souverains qui la composent.**

## **2. Un socle de souveraineté bien établi :**

### **2.1 L'idéalisme Wilsonien :**

L'Etat-nation, apparu au XVIème siècle et mis en avant au XIXème siècle avec le mouvement des nationalités, triomphe après la première guerre mondiale. Compte tenu que, contrairement aux autres pays européens, l'Autriche Hongrie et l'empire ottoman demeurent des régimes autoritaires, que leur volonté de domination des peuples ont joué un rôle certain dans le déclenchement de la première guerre mondiale, le président américain Wilson imposera, à travers « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », la formation d'Etats nations et la mise en place d'une Société des nations censée assurer le dialogue et le respect des Etats les uns envers les autres.

« Ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » n'est pas aujourd'hui discuté. Ce qui est plus difficile et qui est à l'origine de bien des crises, c'est la définition des nations, le découpage des peuples, et leur accession à une représentation équitable, à savoir un Etat démocratique.

### **2.2 La quête de l'idéal démocratique :**

La quête démocratique renforce la souveraineté d'un Etat dès lors qu'elle lui permet d'établir une continuité durable entre le peuple, la nation qui l'abrite et ses institutions.

Or on a récemment voté en Afghanistan, en Ukraine, en Irak pour élire des dirigeants sur la base d'une constitution. Le nombre d'Etats nation devenant Etats de droit ne cesse d'augmenter montrant bien que l'Etat souverain reste, encore aujourd'hui, l'entité politique incontournable d'une représentation souveraine des peuples.

### **2.3 L'Organisation des Nations Unies :**

L'Organisation des Nations Unies, a été créée après la deuxième guerre mondiale pour faire respecter le principe de souveraineté des Etats dans un nouvel ordre international, conformément à la charte des Nations Unies.

La charte existe encore après des victoires de l'ONU comme en Namibie ou des demi échecs comme au Cambodge. Le dernier échec et le plus important reste l'intervention américaine en Irak en dépit de son absence totale de légitimité. Lorsque Paul Wolfowitz disait que « l'ONU a un avenir qui se conjugue à l'imparfait », il fragilise l'organisation mais aussi le principe fondateur de la souveraineté des Etats.

Aujourd'hui, à la veille de son soixantième anniversaire, l'ONU se prépare à se réformer, tant dans le fonctionnement interne de ses institutions que dans la prise en compte de nouvelles menaces (terrorisme, réseaux, organisations transnationales) que de nouveaux acteurs (meilleure prise en compte de la société civile). Cette réorganisation qui s'effectue à l'aune de nouveaux enjeux montre nettement l'affirmation renouvelée de souveraineté des Etats qui entendent ainsi confier leur légitimité et la voix de leur souveraineté à une telle organisation internationale.

\* \* \*

La souveraineté étatique est donc incontournable même si elle doit aujourd'hui dépasser la faiblesse citoyenne des peuples, divisés ou indifférents, les mouvements tectoniques entre régionalisation et globalisation, et le simple contournement, par des organisations non gouvernementales, des réseaux ou des diasporas.

Cette souveraineté ne saurait être remise en question car elle repose sur le principe idéaliste du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». La construction de nouveaux Etats démocratiques comme récemment l'Irak et L'Afghanistan montre que la construction de ce modèle de souveraineté est encore inachevée et qu'il n'est pas remis en question dans son principe. Enfin, il faut citer l'organisation des Nations Unies parce qu'elle est le symbole de la voix souveraine des Etats et de leurs relations. Après des échecs et des réussites, l'ONU va vivre certaines transformations à la veille de son soixantième anniversaire : cet âge respectable et les modifications à venir témoignent, là encore, d'une réaffirmation de la souveraineté des Etats.



Pièce(s) jointe(s)  
à la  
Fiche de géopolitique  
du grade nom prénom